

## PROCES-VERBAL COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES du 21 JUIN 2021

### Etaient présent.e.s :

- Christian AUSONI, Représentant de l'École Universitaire de Recherche
- Olivier BODINI Directeur de l'ED Galilée
- Victor DUCHESNE, Représentant des doctorants de l'ED Erasme
- Ana FARTO, Gestionnaire de l'ED Galilée
- Alexandra LÉPINE, Responsable du Bureau de la Recherche et des Études Doctorales
- Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Administrateur provisoire de l'ED Erasme

### Invitée :

- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales

### Excusées :

- Pascaline ADONAÏ, Responsable adjointe du BRED et responsable qualité
- Safaa AL ALI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'ED Galilée
- Viviane BIRARD, Gestionnaire de l'ED Erasme
- Nesrine MOUHOUBI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Manel TOUMI, Représentante des doctorants de l'ED Erasme

### Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du procès-verbal du 18 mars 2021,
- 3) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions),
- 4) Exonérations COVID 2021-2022,
- 5) Soutenances de thèse,
- 6) Financement des thèses,
- 7) Sites web des écoles doctorales,
- 8) Cérémonie de remise des doctorats,
- 9) Pétition des doctorants de l'ED Erasme,
- 10) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

### 1) Informations générales

Pascale Molinier indique qu'elle a invité à cette séance la nouvelle coordinatrice des écoles doctorales, Sandrine Caron. Elle rappelle que l'élection du directeur ou de la directrice de l'école doctorale Erasme aura lieu le 8 juillet 2021.

Alexandra Lépine excuse les absences de Pascaline Adonaï, Viviane Birard, Natacha Bessis et Safaa Al Ali à ce conseil.

La campagne 2021 des contrats doctoraux est en cours.

Olivier Bodini précise que le dernier jury se tient en ce moment pour l'école doctorale Galilée. La validation des propositions des jurys aura lieu lors du conseil de l'école doctorale du 2 juillet 2021. Il a remarqué une baisse de la quantité des candidatures sans doute en raison de la COVID et une baisse de leur qualité. Pour la ½ allocation doctorale, le concours étant infructueux, il va être relancé pour une prise de poste au plus tard en décembre 2021.

Concernant l'école doctorale Erasme, Antoine Pécoud indique qu'il y a également une baisse du nombre de candidatures mais qu'il s'agit de bonnes candidatures. Il y a 15 candidatures pour 15 contrats. Après auditions, si tous les contrats doctoraux ne sont pas pourvus, une 2<sup>e</sup> session de concours aura lieu.

Victor Duchesne fait remonter une remarque des doctorant.es. Si les contrats doctoraux débutent en octobre, il y a un mois de contrat doctoral en moins pour le doctorant s'il poursuit avec un contrat d'ATER.

Alexandra Lépine donne les dernières informations concernant les tickets services à destination des doctorants. Ce point a été approuvé par le conseil d'administration du 28 mai 2021. Après plusieurs démarches administratives, les tickets service viennent d'être commandés. La communication aux doctorants et la distribution auront lieu dès réception des tickets service par l'Agence comptable. Le retrait s'effectuera au BRED.

Olivier Bodini remercie Alexandra Lépine et Sandrine Caron pour la mise en place de ce dispositif à destination des doctorants en difficultés.

## 2) Approbation du procès-verbal du 18 mars 2021

Pascale Molinier remercie le BRED pour la rédaction du procès-verbal de cette séance.

Résultat du vote :

7 voix pour

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est approuvé.

## 3) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions)

Alexandra Lépine fait un point sur les procédures d'inscription et de réinscription des doctorant.es. Les dossiers ont été basculés pour l'année universitaire 2021-2022 sur la plateforme des doctorants début mai 2021 par le BRED comme convenu lors du précédent CED. Ces procédures sont toujours en ligne y compris pour la partie scolarité centrale. Les écoles doctorales, Viviane Birard pour Erasme, Alexandra Lépine pour Galilée, ont informé les doctorant.es, directeurs et directrices de thèse et laboratoires sur les procédures de réinscription.

Un guide interne relatif aux exonérations a été mis en place, en coordination avec le pôle scolarité du SEVES, pour les gestionnaires des écoles doctorales et du BRED. Il existe quatre types de profils exonérant (hors CVEC) :

- Autorisation exceptionnelle de la VP CR,
- Césure,
- Convention de cotutelle de thèse,
- COVID.

Le livret du doctorat sera mis à jour avec ces différentes informations.

#### 4) Exonérations COVID 2021-2022

Pascale Molinier propose la reconduction du dispositif d'exonération des doctorant.es en raison de la crise sanitaire pour 2021-2022. Ce dispositif concerne les doctorant.es en dernière année de thèse avec un engagement de soutenance au plus tard le 30 juin 2022 (engagement commun du/de la doctorante et de sa/ son directeur de thèse).

Les doctorant.es devront déposer leur demande sur la plateforme des doctorants via le formulaire dédié.

Résultat du vote :

7 voix pour

Le dispositif d'exonération Covid 2021-2022 est approuvé.

#### 5) Soutenances de thèse

Pascale Molinier souhaite aborder la question du rôle des émérites dans les soutenances de thèse. Les règles diffèrent selon les écoles doctorales et les universités. A l'ED Galilée, un émérite peut être rapporteur, membre du jury et président du jury. A l'ED Erasme, les émérites peuvent uniquement être membres du jury.

A la lecture des articles 16 et 17 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et de l'article 6 du décret n°92-70 du 16 janvier 1992 relatif au conseil national des universités, les émérites peuvent seulement être membres du jury. Ils sont considérés comme « invités ».

Le formulaire de soutenance de thèse va être mis à jour afin d'indiquer que les émérites peuvent uniquement être membres du jury.

Il sera également rappelé qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le jury de thèse est demandée (article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat).

Un « mémo » soutenance est à mettre en place.

Par ailleurs, il est rappelé que les membres du comité de suivi de thèse ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse. Ces comités de suivi de thèse sont obligatoires.

Victor Duchesne indique que cela est mal vécu à l'UFR DSPS.

Pascale Molinier précise que cela sera à réexpliquer lors des journées de rentrée. Le comité de suivi de thèse permet notamment de faire un point avec le doctorant sur ses conditions de travail.

Olivier Bodini rappelle qu'à l'ED Galilée, pour la première année, un entretien avec le tuteur est organisé sur les aspects humains et relationnels.

Antoine Pécoud est intéressé par cette démarche et proposera sa mise en place à l'ED Erasme.

Victor Duchesne signale la situation difficile des doctorant.es avec mission d'enseignement dans certaines composantes. Ils se retrouvent souvent seuls et les tuteurs missions d'enseignement ne répondent pas.

Ana Farto signale la difficulté à joindre les docteurs dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle quand ils ont uniquement communiqué leur adresse mail université.

## 6) Financement des thèses

Antoine Pécoud souhaite aborder la question des thèses non financées et ce que l'on entend par financement. Olivier Bodini indique que le financement peut être un contrat doctoral, un CIFRE, une ANR, une convention de cotutelle de thèse, une activité salariée en lien avec le doctorat.

Après discussions, pour l'ED Erasme, Antoine Pécoud propose le dépôt, lors de l'inscription ou réinscription, d'une attestation sur l'honneur de financement pour ceux et celles des doctorants qui ne sont pas financés.

Pour Victor Duchesne, le taux d'abandon est équivalent entre les doctorants financés et ceux ou celles qui ne le sont pas. Les thèses non financées sont souvent plus longues. Il propose une thèse à mi-temps et un accompagnement des doctorants.

## 7) Sites web des écoles doctorales

Sandrine Caron travaille à la refonte des sites web des deux écoles doctorales. Les informations sont mises à jour, les pages d'accueil ont été revues. Des fiches synthétiques sont demandées aux écoles doctorales sur les différents dispositifs mis en place.

Un onglet « CED » sera créé sur chaque site d'école doctorale. Le règlement intérieur et les PV du CED seront mis en ligne.

Il est proposé de valoriser les contrats doctoraux sur les sites web des écoles doctorales avec une présentation des lauréats et un résumé des thèses. Cela montrera l'attractivité de la jeune recherche.

## 8) Cérémonie de remise des doctorats

Une cérémonie de remise des doctorats commune aux deux écoles doctorales va être organisée. Elle aura lieu un vendredi de mars 2022 pour les diplômés 2020 et 2021.

## 9) Pétition des doctorants de l'ED Erasme

La vice-présidente de la commission recherche et le BRED ont reçus trois courriers de collectifs de doctorants :

- Une lettre de doléances des doctorants de l'ED Erasme,
- Une note d'information et de proposition concernant les mesures COVID pour les doctorant.es de l'USPN (Victor Duchesne, Séverine Ringanadepouille, Emma Tyrou. Elu.es doctorant.es à la Commission de la Recherche),
- Mesures de soutien aux doctorant.e.s par les doctorants contractuels (reçu en séance).

Victor Duchesne présente les réflexions des doctorants sur les mesures qui pourraient être prises pour la 2<sup>e</sup> période de Covid, en plus des mesures déjà mises en place par l'université, notamment la reprise des dispositifs de l'année dernière (exonérations COVID, inscriptions, ...), des informations sur les prolongations COVID des contrats doctoraux, la question du lien entre les prolongations des contrats doctoraux et les contrats d'ATER, l'utilisation des renoncements aux prolongations des contrats doctoraux pour d'autres doctorants.

Pascale Molinier indique que l'université met en place une exonération des droits d'inscription pour les doctorant.es en dernière année de thèse pendant la période de la crise sanitaire avec engagement de soutenance au plus tard le 30 juin 2022. Les comités de suivi de thèse sont maintenus. Seront pris en compte les situations particulières en raison de la crise sanitaire pour les demandes d'année supplémentaire de doctorat.

Victor Duchesne demande également la neutralisation d'un tiers des crédits ECTS des formations doctorales. Par ailleurs, il signale que le livret des formations doctorales actualisé n'est pas disponible.

Pour Olivier Bodini cela reste simple de valider les formations doctorales y compris à distance et par MOOC.

Pascale Molinier précise qu'un ajustement pour un volet d'ECTS minime est toujours possible, au cas par cas, et en fin de parcours. Elle rappelle que les formations doctorales sont à valider avant la soutenance de thèse. Cela laisse du temps pour suivre les formations. Les doctorants seront rassurés sur ce point. Il sera demandé à Pascaline Adonai de communiquer aux doctorants et de mettre en ligne le livret des formations doctorales.

Concernant la demande de reporter la prolongation du contrat doctoral au titre de la période COVID à la suite du contrat d'ATER, Pascale Molinier va se renseigner auprès des services compétents de l'université. Une information sera également donnée au CED concernant les prolongations COVID des contrats doctoraux accordés l'année dernière.

## 10) Questions diverses

Une journée de rentrée commune aux deux écoles doctorales va être organisée sur le modèle de celle de l'ED Galilée : délocalisation à Auvers sur Oise avec présentation de chaque école doctorale, de l'université, repas en commun puis visite de la ville. Elle aura lieu en novembre 2021 afin de toucher le plus grand nombre de doctorants de première année.

Pascale Molinier lève la séance à 16h30.